



**FIRST PREMIÈRE
CLASS CLASSE**

**K1A 0S7
HULL**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnement et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

AVIS DE MOTION DES VOIES ET MOYENS

visant à modifier la Loi sur le crédit d'impôt à l'emploi

Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur le crédit d'impôt à l'emploi afin de prolonger la durée du programme jusqu'au 31 mars 1982 et d'autoriser, à partir du 15 avril 1980 et jusqu'au 31 mars 1981 la conclusion d'ententes en vertu de cette loi.

NOTICE OF WAYS AND MEANS MOTION

to amend the Employment Tax Credit Act

That it is expedient to amend the Employment Tax Credit Act to extend the program period until March 31, 1982 and to authorize the signing of agreements under that Act in the period commencing on April 15, 1980 and ending on March 31, 1981.